

Option pour le paiement en actions du dividende ordinaire 2018

Paris, le 2 mai 2019

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 30 avril 2019, a approuvé au titre de la 3^{ème} résolution le dividende ordinaire proposé au titre de l'exercice 2018, soit 1,70 euro par action, et a décidé au titre de la 4^{ème} résolution que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société pourra être exercée par les actionnaires du 7 mai 2019 au 22 mai 2019 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, Département des Titres et Bourse, 32 rue du Champ-de-Tir, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3). Au-delà du 22 mai 2019, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 2 929 315 actions, représentant 2,73% du capital et des droits de vote de la Société au jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le prix d'émission des actions nouvelles de la Société qui seront remises en paiement du dividende est de 62,02 euros, égal à 95% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 30 avril 2019, jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée (i) du montant du dividende ordinaire pour 2018 de 1,70€ par action, et (ii) du montant de la distribution exceptionnelle par action résultant de la 5^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte, calculé sur la base des deux-cinquièmes du cours de bourse de clôture de l'action Worldline constaté sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 2 mai 2019, et arrondi au centime d'euro supérieur.


Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Le dividende de l'exercice 2018, dont la date de détachement est fixée au 3 mai 2019, sera mis en paiement à compter du 28 mai 2019.

Les actions ordinaires nouvelles de la Société remises en paiement du dividende ordinaire porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019, donnant droit au dividende ordinaire qui serait versé au titre de l'exercice 2019, et ne donneront pas droit à la distribution exceptionnelle visée sous la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte ; elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Les actions nouvelles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires de la Société qui sont déjà admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment A – code ISIN FR0000051732) et porteront ainsi les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la Société et le document de référence d'Atos SE pour l'exercice 2018 (disponibles sur www.atos.net).

A propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec 120 000 collaborateurs dans 73 pays et un chiffre d'affaires annuel de plus de 11 milliards d'euros. Numéro un européen du Cloud, de la Cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit à travers sa Digital Transformation Factory des solutions intégrées de Cloud Hybride Orchestré, Big Data, Applications Métiers et Environnement de Travail Connecté, ainsi que des services transactionnels par l'intermédiaire de Worldline, le leader européen des services de paiement. Grâce à ses technologies de pointe et son expertise marché, Atos accompagne la transformation digitale de ses clients dans tous leurs secteurs d'activités. Partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Groupe exerce ses activités sous les marques Atos, Atos Syntel, Unify et Worldline. Atos est une entreprise cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40. [atos.net](https://www.atos.net) - Suivez-nous sur  @Atos

Contacts

Medias : Terence Zakka +33 1 73 26 40 76
terence.zakka@atos.net

Relations Investisseurs : Gilles Arditti +33 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 18 de l'instruction AMF n°2016-04 du 21 octobre 2016.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale et s'y conformer.

En tout état de cause, cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un Etat membre de l'Union Européenne. Les ordres en provenance des autres pays ne seraient pas acceptés.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions.

Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les facteurs de risque afférents à son activité, il convient de vous référer au document de référence d'Atos SE pour l'exercice 2018 (disponible sur www.atos.net).